



2 Un siècle de béton !

Isabelle Brunier

La protection du patrimoine évaluée

Éric Moachon

L'État se dote d'une stratégie pluridisciplinaire de protection du patrimoine

Pierre Alain Girard

3 Six découvertes à travers les cantons romands

4 Chapelle du Centenaire : combien de temps encore ?

Claire Delaloye Morgado

Une certaine hauteur de vue Journées européennes du patrimoine 2020

Jean-Quentin Haefliger

Fermeture des tuileries et briqueteries de Bardonnex

Michel Brun

Le guide XIX^e, bientôt livré !

À l'automne sortira le guide (tant attendu) sur l'architecture du XIX^e siècle à Genève.

Si cette architecture a longtemps été dénigrée, elle sera finalement réhabilitée au début des années 1980 et sa qualité comme sa diversité enfin révélée.

Avec ce guide, les curieux et curieuses (re)découvriront le passionnant itinéraire de l'architecture genevoise sur cent ans. Sont évoqués entre autres: l'influence du syndic Jean-Jacques Rigaud et de Guillaume-Henri Dufour, ingénieur cantonal et futur général, sur l'urbanisme pendant la période dite de la Restauration (1814-1846); la « découverte » de la vue sur le lac et les montagnes; l'essor du tourisme et de l'industrie hôtelière; la « révolution » menée par James Fazy et le grand chantier de la démolition des fortifications produisant la remarquable « ceinture fazyste »; l'influence de l'Italie et de la France, puis l'éclectisme et l'Art nouveau, en vigueur dans toute l'Europe; l'édification de nombreux bâtiments publics et culturels; l'école obligatoire et l'avènement des palais scolaires; l'hygiénisme et la salubrité; l'exposition nationale de 1896 à Plainpalais et la création du *Heimatstil*; la démographie galopante et la construction de nombreux immeubles de logement.

Le titre exact de cette publication: *XIX^e, un siècle d'architectures à Genève. Promenades*, vous rappelle sans doute quelque chose... C'est que ce livre est en quelque sorte le petit frère de celui, déjà publié par Patrimoine suisse Genève il y a dix ans, portant sur l'architecture du XX^e. Ce guide vous sera familier, car il reprend la présentation du précédent, chaque bâtiment étudié étant illustré par deux images, une courte notice présentant l'objet

architectural et un entête relatant les informations techniques importantes (adresse, architecte, maître de l'ouvrage, date de construction, protection légale du bâtiment, interventions postérieures, etc.). Un certain nombre de détails est indiqué, notamment les numéros d'autorisation de construire, offrant ainsi aux spécialistes du patrimoine une première base de travail. Un double index, géographique et nominatif, conclut l'ouvrage afin de permettre un repérage plus aisé. Chacune des douze promenades est précédée d'une introduction sur le quartier et d'une carte, s'adressant ainsi tant aux professionnels qu'à un plus large public. Cet ouvrage peut aussi être envisagé comme une nouvelle édition du premier livre publié par notre association en 1985, soit *Le grand siècle de l'architecture genevoise*, qui traitait déjà du XIX^e. En effet,

le corpus initial a été repris, revu et augmenté; il nous faut ici rendre hommage aux pionniers et pionnières qui, il y a 35 ans, ont débroussaillé le chemin et ouvert la recherche. Aujourd'hui, la recherche, bien que parfois encore très ardue, s'est dotée de nouveaux outils (notamment numériques) et l'accessibilité aux archives s'est renforcée. Les historiens et historiennes de l'art et de l'architecture, ainsi que les architectes qui ont participé à la rédaction du nouveau guide ont toutes et tous œuvré afin d'offrir un ouvrage de qualité, largement illustré par une nouvelle campagne photographique.

La rédaction

La date du vernissage du livre vous sera communiquée prochainement sur le site www.patrimoinegeneve.ch



Immeuble de logements et commerces (1898), 14, rue Rousseau. Architectes: Gédéon et Louis Dériaz.



Chalet de nécessité (1898), boulevard James-Fazy / promenade de Saint-Jean.

Un rapport bienvenu

Cette parution d'*Alerte* de fin d'été est une invitation à prolonger ses vacances en redécouvrant quelques beaux sites proches, présentés avec la collaboration des sections romandes de Patrimoine suisse. Elle est aussi l'occasion d'annoncer une bonne nouvelle: le guide *XIX^e*, notre prochaine publication, sera bientôt disponible. Merci à toutes celles et à tous ceux qui n'ont pas ménagé leur temps ni leur énergie pour réaliser ce magnifique livre qui fera date. Et un merci tout particulier à Pauline Nerfin à laquelle cet ouvrage doit tant.

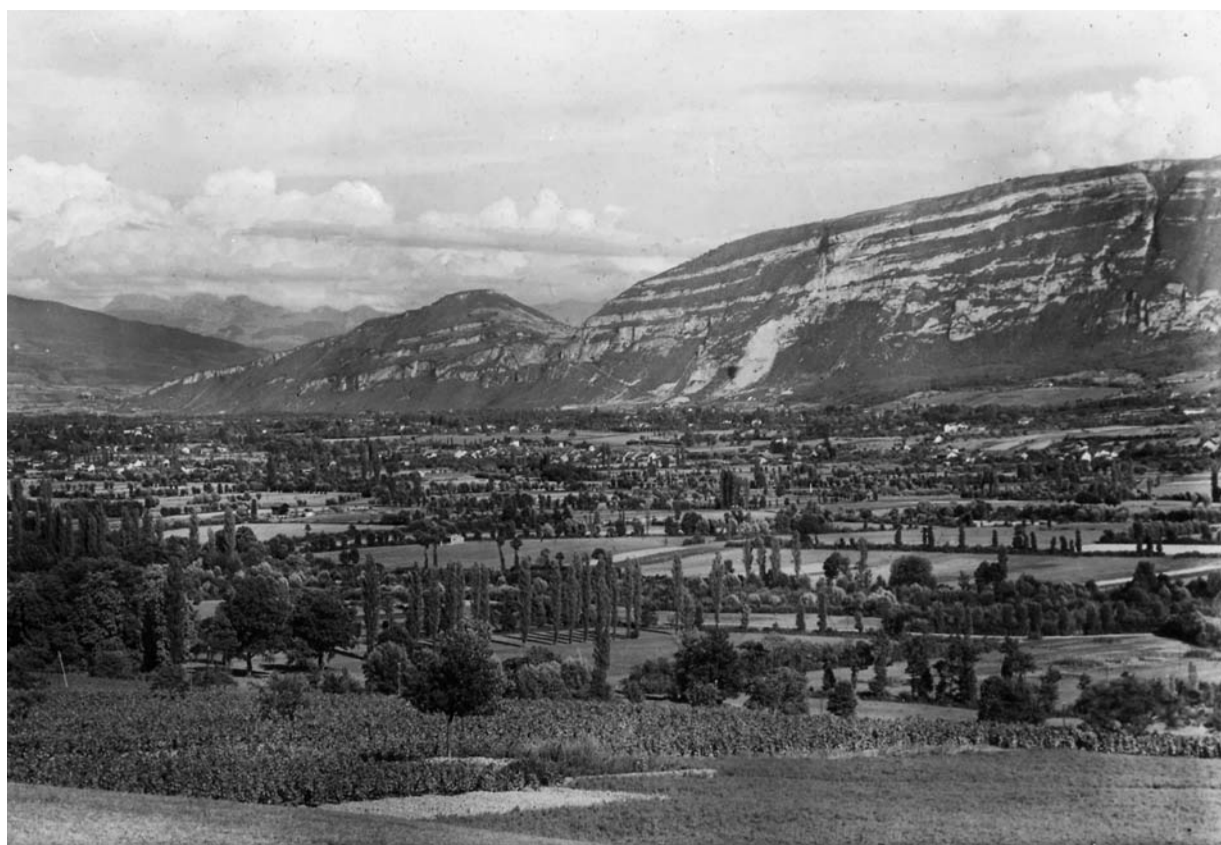
Alerte a également le plaisir et l'honneur d'accueillir des contributions de M. Girard, directeur de l'Office du patrimoine et des sites, et de M. Moachon, collaborateur de la Cour des comptes, qui présentent un récent rapport sur la protection du patrimoine à Genève. C'est l'occasion tout à la fois de remercier la Cour des comptes d'avoir consacré une étude à ce sujet complexe et l'administration pour la réception qu'elle a faite de ce rapport. C'est l'occasion aussi de relever la qualité et l'intérêt de ce document dont la rédaction réussit la gageure de prendre en considération aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, c'est-à-dire impliquant une certaine subjek-

tivité. Trois réflexions dans le prolongement de ce rapport. Tout d'abord, pour regretter le peu de mentions faites de l'Office des bâtiments de l'État. Celui-ci est pourtant amené à intervenir régulièrement sur des constructions d'une grande valeur patrimoniale, ce qui implique une coordination optimale avec les services en charge de la protection du patrimoine. Une recommandation spécifique à cet égard aurait été souhaitable. Ensuite, pour souligner que la définition des périmètres devant être investigués doit coïncider avec ceux qui sont en voie de développement. Sinon il s'agira d'un exercice alibi. Et cela ne doit pas empêcher la protection des objets menacés dans les autres périmètres. Enfin, la référence faite dans le rapport à la Déclaration de Davos est très stimulante. La contribution de M. Girard apporte ici des développements précieux.

La place manque pour commenter l'arrêt concernant la Chapelle du Centenaire, nous aurons certainement l'occasion d'y revenir. Bonne lecture, agrémentée par la magnifique prise de vue que nous fait découvrir Isabelle Brunier!

Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève



Bibliothèque de Genève

Un siècle de béton !

La vue nous est familière, et en même temps presque étrangère... On reconnaît évidemment le petit et le grand Salève, dont le flanc est déjà largement blessé par les carrières, à gauche un pan des Voirons, au fond, les Préalpes savoyardes. Mais, plus près du photographe, et de nous qui contemplons son œuvre, où se trouvaient cette vigne, au premier plan, ces alignements de peupliers, ces chemins qui ne mènent désormais plus nulle part ? Que sont devenues ces larges étendues cultivées ou ces prairies, ce riant bocage ?

Cette photographie de l'atelier Boissonnas date de l'été 1920, il y a donc juste un siècle, et elle a été prise depuis le Grand-Lancy, vraisemblablement près de l'actuel parc Marignac, aux numéros 28-30 de l'avenue Eugène-Lance. Au pied de la colline, caché dans son cordon boisé, serpentait un bras de la Drize, également appelé l'Éaumorte. L'idée était de prendre une photo depuis le même point de vue... Le nombre et la taille des constructions ont rendu le projet trop difficile. En effet, depuis la Seconde Guerre mondiale, l'agreste plaine de la Praille s'est couverte de tonnes de béton et s'apprête à en recevoir d'autres qui vont venir remplacer la première couche.

Qui se souvient que Praille signifie en patois franco-provençal : ensemble de prés et de pâturages ?

Isabelle Brunier

La protection du patrimoine évaluée

La Cour des comptes a évalué l'efficacité de la politique publique de protection du patrimoine dans le canton de Genève dans un contexte de densification urbaine qui suscite une pression accrue sur le patrimoine bâti et paysager et formulé trois recommandations acceptées par le Département du territoire¹.

La Cour a pris soin de ne pas se substituer aux experts de la protection du patrimoine et de l'urbanisme en réalisant des consultations préliminaires et en s'adjoignant les compétences d'un groupe d'accompagnement constitué de parties prenantes de ces politiques publiques. Le rapport ne désigne pas ce qui est digne de protection ou non et ne prend pas parti sur les choix opérés par les autorités. Il questionne en revanche la pertinence et l'efficacité des actions entreprises en regard de l'objectif central de transmission d'un patrimoine contribuant à l'identité du canton et à la qualité de vie de ses habitants.

Trois grandes questions ont guidé les travaux de la Cour : la sensibilisation des propriétaires aux valeurs de la protection patrimoniale, l'efficacité des mesures de protection ainsi que la complémentarité des politiques publiques de protection du patrimoine et d'aménagement du territoire. Pour réaliser cette évaluation, la Cour a mis en œuvre un dispositif méthodologique combinant des méthodes qualitatives (étude de cas, analyse documentaire, entretiens) et quantitatives (sondage auprès des propriétaires, analyse de données administratives) en étudiant particulièrement quatre communes riches en patrimoine et connaissant une forte urbanisation.

Les propriétaires, les milieux de la construction et de l'immobilier, ainsi que les acteurs administratifs cantonaux et communaux sont, dans l'ensemble, peu sensibilisés aux questions patrimoniales. Alors que la population partage largement les valeurs qui la sous-tendent, la mise en œuvre de la politique de protection du patrimoine souffre d'un important déficit d'image et apparaît avant tout comme une affaire de spécialistes. La Cour invite le Département du territoire à renforcer et diversifier les actions d'information et de sensibilisation en fonction des différents publics. Il convient de

développer un réflexe patrimonial auprès des différentes parties prenantes du processus de densification.

Chargé des mesures de protection, l'Office du patrimoine et des sites consacre une part importante de ses ressources au suivi des travaux de rénovation de tous les bâtiments recensés comme dignes de protection. Cette activité de surveillance le conduit à ouvrir, à son initiative ou à celles d'associations, des procédures de protection dès qu'un bâtiment suffisamment intéressant court des risques de dénaturation ou de démolition. Ces dernières se révèlent peu efficaces, en raison de l'opposition fréquente des propriétaires (parfois en raison de leur caractère tardif), conduisant à des retards, voire à des abandons et à des recours, tandis que les sites les plus intéressants restent sans protection. La Cour recommande d'établir une stratégie de protection identifiant les périmètres et les objets les plus importants. Dans un contexte de densification, la protection doit viser davantage des secteurs que des bâtiments individuels.

En matière d'aménagement, les plans directeurs cantonal et communaux ne tiennent pas suffisamment compte du patrimoine dont la conservation n'est étudiée que dans des étapes ultérieures du processus de densification. Alors que le patrimoine constitue une qualité des territoires à urbaniser, il est encore trop souvent vu comme une contrainte dont l'intégration est moins impérative que le respect des prescriptions techniques et des plans financiers. Par ailleurs, la densification en zone villas, prévue comme complémentaire à celle des zones de développement, fait courir d'importants risques pour le patrimoine bâti et non bâti, notamment pour les quartiers de villas anciennes. La Cour recommande l'intégration des questions patrimoniales dans les étapes initiales des projets d'aménagement, ainsi que davantage de ré-

gulation des possibilités de dérogation à la densité maximale en zone villas.

En conclusion, ce rapport remplit différents rôles. D'un point de vue cognitif, il souligne le rôle fondamental de la culture dans le développement territorial. D'un point de vue pratique, il constitue un outil de changement pour le Département du territoire qui

a adopté un plan d'actions dont la Cour examinera la mise en œuvre dans le cadre du suivi annuel de ses recommandations.

Eric Moachon

Cour des comptes de Genève

¹ Le rapport, publié le 19 mai 2020, est librement disponible sur le site de la Cour : www.cdc-ge.ch

L'État se dote d'une stratégie pluridisciplinaire de protection du patrimoine

En parallèle à l'évaluation de la politique du patrimoine par la Cour des comptes et s'appuyant aujourd'hui sur ses constats et recommandations qu'il partage intégralement, l'Office du patrimoine et des sites (OPS) a procédé à une vaste refonte de ses missions et de son fonctionnement.

Sur le sens même de son action, l'office peut désormais se référer à la Déclaration de Davos sur la culture du bâti, à laquelle le Conseil d'État a adhéré en septembre 2019¹. Cette charte, signée par les ministres européens de la culture, encourage tous les acteurs, publics comme privés, de l'acte de construire à s'engager dans un développement territorial de qualité, tant dans ses espaces bâtis que paysagers.

Aménager un territoire est en effet de la responsabilité de multiples acteurs et touche plusieurs disciplines : la planification territoriale, la construction ou l'exploitation d'un bâtiment sont assurément du ressort de nombreux services institutionnels, en tant qu'autorités directrices, et d'acteurs privés, comme des bureaux d'urbanistes et d'architectes, des promoteurs constructeurs, des propriétaires ou des régies immobilières.

S'il joue un rôle charnière dans la valorisation et la conservation de monuments et sites culturels, l'OPS n'est pas le seul en charge de la qualité du territoire bâti et non bâti du canton. C'est pour cela qu'il s'est en particulier rapproché des offices de l'urbanisme (OU) et des autorisations de construire pour améliorer la prise en compte du patrimoine dans les projets d'aménagement et de construction.

Un pôle patrimoine et territoire a été constitué en double pilotage avec l'OU avec

la création d'un poste rattaché aux deux offices de *délégué à la protection du patrimoine dans les projets d'aménagement*. Ce pôle sera chargé en particulier d'utiliser les données issues du recensement pour les placer dans une vision d'aménagement du territoire. Simultanément à la constitution de ce pôle, une nouvelle pratique administrative a été mise en place pour recentrer la mission de surveillance du service des monuments et des sites².

Membre du comité de la nouvelle association genevoise des métiers d'art, l'office sera pilote de la commission thématique sur la culture du bâti, qui réunira l'ensemble des parties et associations concernées, comprenant également les milieux académiques.

Enfin, de larges actions de sensibilisation seront mises en place ces prochains mois et années et l'office compte sur les associations de défense du patrimoine pour le soutenir dans la sauvegarde du patrimoine, en tant qu'héritage culturel et témoin concret d'une communauté de destins.

Pierre Alain Girard

Directeur général,
Office du patrimoine et des sites

¹ Adhésion du Conseil d'État à la Déclaration de Davos : voir www.ge.ch/document/communiqu%C3%A9-press%C3%A9-du-conseil-etat-du-18-septembre-2019#extrait-17320

² Pratique administrative bâtiments dignes d'intérêt : voir www.ge.ch/document/21337/annexe/0



Pour nourrir la tendance de cette année qui est au tourisme local, nous avons demandé à nos collègues romands de nous suggérer des sites exceptionnels ou insolites qui font la richesse et la variété de notre patrimoine. Ainsi, nous vous invitons à travers six cantons, à la découverte de lieux plus ou moins inédits...



Jura bernois tourisme

BERNE / Un joyau baroque en Suisse romande: Bellelay

Visites et concerts, voir: www.abbatialebellelay.ch, www.bellelay-musiques.ch

Fondée en 1136, l'abbaye de Bellelay a connu plusieurs reconstructions. On y admire aujourd'hui l'unique grande église baroque de Suisse romande, construite en 1714 par l'architecte autrichien Franz Beer von Bleichten, auteur également des plans de Sankt Urban (LU) et de Rheinau (ZH). L'ensemble des bâtiments monastiques, très cohérent, est un des joyaux de la région. Désacralisée, vendue, abandonnée pendant 150 ans, l'abbatiale a été rénovée dans les années 1950 pour devenir un centre culturel profane.



Antoine Voisard

JURA / « Chez la Jeanne », maison d'hôtes dans une ancienne grange à Chevenez

Plus de renseignements sur www.chezlajeanne.com

Érigée vers 1850, la maison paysanne comportait une partie habitable et une grange désaffectée. Les nouveaux propriétaires reconvertissent d'abord la partie rurale en maison d'hôtes. Projet novateur dans la région, « Chez la Jeanne » apporte une réponse remarquable au double enjeu de maintenir du lien social en milieu rural et de réaffecter un patrimoine, dont l'existence serait autrement gravement menacée.



Yves Murnth

GRUYÈRE (FR) / La Maison du Gros-Plan

Restaurée (2017-2019), cette maison fera l'objet d'un « Clou rouge » en 2021.

En arrivant de Bulle à Charmey, en face du « château » de la Corbettaz et de la chapelle Saint-Pierre attenante (1643), on ne peut manquer la maison du Gros-Plan, imposante demeure carrée construite en 1798 par François de Pettolaz. La maison, qui illustre la réussite de cette famille de négociants, « barons du fromage » anoblis en 1787, comporte une importante cave à fromage, un intérieur bourgeois sobre avec boiseries élégantes, cheminée d'angle et poêle en céramique. La charpente d'origine est remarquable.



Denis Clerc

NEUCHÂTEL / La Maison Blanche

Visite sans rendez-vous les vendredis, samedis et dimanches de 10h à 17h. www.maisonblanche.ch

Construite en 1912 pour ses parents sur les hauteurs de La Chaux-de-Fonds, la Maison Blanche est la première réalisation de Le Corbusier. Cette œuvre majeure, qu'il réalise à 25 ans au retour de son célèbre voyage d'Orient, contient non seulement la synthèse de toutes ses premières expériences et observations, mais aussi les prémices des principes de son architecture qu'il développera tout au long de sa carrière, notamment le rapport entre le volume, l'espace et lumière.



Patrimoine au fil de l'eau

VAUD / Les anciens Moulins Rod à Orbe

Cet ensemble est en danger en raison d'un projet immobilier irrespectueux et le musée qu'il abritait devra fermer ses portes fin septembre. Dernières visites: 26 et 27 septembre 2020. www.eau21.ch

Depuis le XV^e siècle, un moulin s'est développé sur les rives de l'Orbe et a évolué au rythme des progrès techniques. Le site a connu une forte expansion lors de la reprise du moulin par Jules Rod à la fin du XIX^e et a fonctionné ainsi jusque dans les années 1990. Les traces de cette activité proto-industrielle puis industrielle sont encore visibles. Son architecture, très organique, est intacte et les installations (turbines, filtre à poussières, etc.) se trouvent toujours *in situ*, conférant à ce témoin de la vie économique du Nord vaudois une valeur quasi unique en Suisse romande.



Pierre A. Martin

VALAIS / Le bisse de Savièse

Le bisse est ouvert à la promenade durant la bonne saison. Il est déconseillé aux personnes souffrant de vertige et reste fermé par temps de pluie.

Accroché aux parois vertigineuses de la montagne du Prabé, le bisse de Savièse est emblématique. Construit au milieu du XIV^e siècle pour transporter l'eau de la Morge aux prairies saviésannes, avec ses sept kilomètres de canal à la pente très régulière, ses tunnels, ses murets et passages spectaculaires où le chenal est accroché à la paroi rocheuse au moyen de poutres fixées dans le roc, cet ouvrage est représentatif de l'incroyable travail effectué pour irriguer les prairies des coteaux brûlés par le soleil.



Chapelle du Centenaire, combien de temps encore ?



Emmanuel Foëx

Patrimoine suisse Genève avait demandé en 2016 la mise à l'inventaire de la chapelle évangélique sise à la rue du Centenaire à Carouge. Nous avons fait valoir ses qualités patrimoniales intrinsèques, mais également l'importance de son maintien dans le remarquable îlot des Pervenches¹.

En 2019, après avoir dans un premier temps autorisé sa démolition, le Département du territoire approuvait cette mesure de protection par un arrêté. Cette décision allait faire immédiatement l'objet d'un recours de la part du propriétaire qui souhaitait construire, en lieu et place, un immeuble multifonctionnel de plusieurs étages.

Au début juin, la Chambre administrative a annulé l'arrêté inscrivant cette chapelle à l'inventaire. Sa démolition est désormais juridiquement possible. L'argumentaire du tribunal relève la divergence des préavis de l'administration, tant cantonale que communale, et invoque le droit privé ainsi que l'intérêt économique du propriétaire. Nous déplorons cette décision et regrettons le manque de considération des juges à l'égard de notre patrimoine.

Il ne nous reste plus qu'à espérer que M. Hodgers, président du Conseil d'État, comme il l'annonce dans la *Tribune de Genève* le 13 juillet dernier, trouve un accord avec le propriétaire pour sauver cette chapelle, élément qui pourrait avoir un rôle intéressant dans le futur quartier du PAV.

Claire Delaloye Morgado

¹ Voir « Demande de mise sous protection », *Alerte* 142.

Une certaine hauteur de vue

Patrimoine suisse Genève prend part aux Journées européennes du patrimoine qui se dérouleront les 12 et 13 septembre, en présentant la Cité du Lignon. Protégée par un plan de site depuis 2009, la Cité est reconnue comme un élément majeur de notre patrimoine architectural contemporain.

Lors de cette édition, qui explore le thème national « Verticalité », il y aura sans aucun doute, un peu partout dans notre canton, des « oh ! » et débats. Chez certains, des exclamations d'enthousiasme naîtront certainement de la découverte à Versoix des télescopes de l'Observatoire de Genève, ou, à Saint-Jean, face à un panorama unique, du dialogue avec les milans au 11^e étage de Constellation, le premier gratte-ciel genevois. Chez d'autres, les passions – toujours stimulantes – se déchaîneront, qui sait, aux abords de la Tour de Rive, très (ou trop proche) voisine de la Vieille Ville, depuis la Rotonde du Mont-Blanc où l'on évoquera l'épannelage de la rade, au pied ou au sommet des tours de Carouge, ou à l'occasion des traditionnelles conférences proposées à l'usine Sicli qui mettront l'accent sur la skyline genevoise au XIX^e siècle, les archives de Maurice Braillard, et l'habitat en hauteur au XX^e siècle.

De la visite du chantier de la tour de l'Île à celle d'Hermance, du château d'eau de Jussy au clocher de l'église Saint-François, le

programme de cette 27^e édition offrira également, en complément aux visites de tours d'habitation, un large éventail des usages de la construction verticale du Moyen Âge au XXI^e siècle. Il est à parier qu'au lendemain de ces Journées européennes du patrimoine passées la tête en l'air à estimer la hauteur des séquoias géants du parc Barton ou celle de l'immanquable Jet d'eau, quelques torticolis et un agréable sentiment de vertige persistent quelques jours...

Jean-Quantin Haefliger

Compte tenu du contexte sanitaire, le nombre de places par visite sera limité. Programme complet et inscription (dès le 1^{er} septembre) sur : www.journeesdupatrimoine.ch.



Michel Brun

Fermeture des tuileries et briqueteries de Bardonnex

Gasser Ceramic, actuel propriétaire, vient d'annoncer la fermeture du site de production de Bardonnex pour la fin de l'année. Les raisons invoquées sont la concurrence de plus en plus vive sur ce marché et le développement des toits plats, sans tuile. L'exploitation de la gravière, quant à elle, devrait être poursuivie.

Pour le patrimoine industriel genevois en activité, pour sa production de qualité et pour tout un savoir-faire, on ne peut que regretter amèrement cette décision. Rappelons que les portes de cette usine avaient été ouvertes au public lors des Journées du patrimoine 2019, consacrées aux « couleurs ». Patrimoine suisse Genève y tenait un stand et avait pu mesurer l'immense engagement des ouvriers et l'enthousiasme des visiteurs.

L'usine fut construite en 1946 sur un gisement hors norme, par sa dimension et la qualité de son argile, découvert en 1933. Les bâtiments, malgré un incendie en 1974, ont conservé leur allure d'antan : hangars, ateliers en briques et toitures couvertes de tuiles aux couleurs chaudes, de leur fabrication, faisant de cet ensemble un élément remarquable du patrimoine industriel genevois qui mériterait d'être protégé. Les fameuses tuiles, de couleurs uniques (nuancé rouge, brun ou

jaune), lisses ou cannelées, conviennent particulièrement à la restauration de monuments anciens. Nombre de bâtiments prestigieux en sont pourvus comme le collège Calvin ou les châteaux de Vufflens et Chillon.

Avec la suppression de cette production à Genève, c'est une nouvelle page d'histoire millénaire qui se tourne, non sans conséquence pour notre patrimoine.

Michel Brun

Informations

Les deux visites itinérantes à vélo organisées dans le cadre des manifestations « De si beaux paysages » sont maintenues, sur inscription auprès de notre secrétariat (30 personnes maximum par visite).

Samedi 26 septembre, 10 h-12 h :

Le PAV, un quartier en devenir

Samedi 7 novembre, 10 h-12 h :

La Voie Verte, un paysage retrouvé

La remise du « clou rouge » au paysage de la Rade, prévue le 10 octobre aux Bains des Pâquis, est reportée.

L'assemblée générale de Patrimoine suisse Genève aura lieu le samedi 28 novembre. L'invitation vous parviendra par courrier séparé.

Retrouvez tous les renseignements concernant ces manifestations sur notre site internet www.patrimoinegeneve.ch

Souscription « XIX^e »



XIX^e. Un siècle d'architectures à Genève (1814-1914) Une publication de Patrimoine suisse Genève sous la direction de Pauline Nerfin, à paraître en 2020. 330 notices, 450 pages richement illustrées.

Prix de vente public dès parution : 54.-

Je commande _____ ex. au prix de souscription de 44.- au lieu de 54.-

Le prix de souscription est valable pour une commande jusqu'au 30 septembre 2020

Nom	Prénom

Adresse	

N° postal, lieu	

Profession	Courriel
_____	_____
Date	Signature
_____	_____

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine* : minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-

membre de soutien 150.-

Je m'abonne à alerte

4 numéros (un an) pour 20.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

alerte

Paraît 4 x l'an
Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Président Robert Cramer

Ont collaboré à ce numéro
Michel Brun, Isabelle Brunier, Pierre Alain Girard, Jean-Quantin Haefliger, Éric Moachon

Secrétariat Claire Delaloye Morgado
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50. info@patrimoinegeneve.ch
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Imprimé sur papier 100% recyclé
Molésion Impressions, Meyrin
© 2020, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution : hiver 2020-2021
Délai rédactionnel : 2.11.2020